

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 7 décembre 2018

7^{ème} Commission

N° CP-2018-11-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DECS – Coordination de l'Action Culturelle et des Publics

CHARTRE POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Résumé : L'objet du présent rapport est d'approuver l'adhésion du Département à la charte pour l'éducation artistique et culturelle et d'autoriser la Présidente à la signer.

Le Rectorat et le Département du Haut-Rhin ont pour objectif commun la volonté de faire de l'action culturelle un outil d'excellence au service de l'acte éducatif et de la réussite scolaire.

Pour le Département, les apprentissages artistiques et culturels sont une composante prioritaire de sa politique Pour la Réussite de Tous (PRÊT), dont l'appel à projets « Pratiques artistiques en collège », renouvelé pour l'année scolaire 2019/2020, est une des déclinaisons.

Dans ce contexte et pour souligner l'engagement du Département à cet égard, je propose que notre collectivité adhère à la charte pour l'éducation artistique et culturelle, élaborée par le Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle.

Ce document de référence pose pour la première fois le cadre de l'éducation artistique et culturelle en dix principes-clés, reconnaissant notamment l'importance de l'éducation par l'art, la nécessité d'une approche globale intégrant tous les temps de l'enfant et tous les lieux de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que la nécessité d'un engagement mutuel de l'ensemble des acteurs culturels et éducatifs avec l'Etat et les collectivités territoriales.

L'Afterwork, consacré à la thématique Culture/Education du 26 novembre dernier, a été l'occasion de réaffirmer l'attachement du Conseil départemental aux valeurs de cette charte en présence de Madame BÉJEAN, Rectrice de l'Académie de Strasbourg et Chancelière des Universités d'Alsace et de Madame CREFF-WALRAVENS, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Grand Est.

En conclusion, et dans le prolongement de cette manifestation, il est proposé :

- d'approuver l'adhésion du Département aux orientations culturelles telles qu'énoncées dans la charte pour l'éducation artistique et culturelle, jointe en annexe au présent rapport ;
- et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT